

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 14 MARS 2019**

Convocation du 7 mars 2019
Nombre de Conseillers en exercice 27
Nombre de Conseillers présents 23
Nombre de votants 27

N° de l'acte : 190314D014
Classification : 2.1 - Documents d'urbanisme - POS/PLU

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Etaient présents :

M. PERRION - M. HOUDAYER - Mme CORDIER - M. CORRÉ - Mme FEUILLÂTRE - Mme PRONO - M. ROBIN - Mme ROZÉ
M. COURANT - M. BESNARD - Mme NIEL - Mme GRIMAUULT - M. GROIZEAU - M. BLAISE - M. FAGARD - Mme CAIVEAU
Mme BÉRITAUULT - Mme MENET - Mme SIDDI - Mme GOUJON - M. KERLOCH - M. GRILLET - M. POTARD.

Absents excusés :

M. MACÉ (pouvoir à M. GROIZEAU) - M. LERAY (pouvoir à Mme PRONO) - M. HÉAS (pouvoir à Mme GOUJON) - Mme CORRÉ (pouvoir à M. PERRION).

Secrétaire de séance : Mme SIDDI.

RÉVISION DU PLU - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 4 décembre 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

M. le Maire explique que depuis le dernier débat sur le PADD, qui s'est tenu en Conseil municipal le 17 mai 2018, le projet a connu des évolutions significatives, notamment sur la localisation de la zone à urbaniser à vocation d'habitat.

M. le Maire présente les Orientations du PADD au Conseil municipal :

Orientation 1. Créer trois pivots structurants pour le développement urbain de la commune

Objectif 1. La place saint-mathurin, le centre d'urbanité
Objectif 2. Une voie douce interconnectant les futurs quartiers
Objectif 3. Conforter la voie verte.

Orientation 2. Conforter le rôle de polarité de la commune de Ligné

Objectif 1. Renforcer les équipements scolaires, culturels et sportifs dans le bourg
Objectif 2. Permettre la réalisation d'une nouvelle maison de retraite
Objectif 3. Permettre un développement de la zone d'activités économiques
Objectif 4. Développer des offres de commerces et services complémentaires
Objectif 5. Projeter une évolution à 6600 habitants.

Orientation 3. Développer une offre en logements répondant aux besoins de chacun

Objectif 1. Développer l'offre en petits logements et en logements adaptés
Objectif 2. Augmenter l'offre en logement social
Objectif 3. Permettre d'habiter en milieu rural par le changement de destination
Objectif 4. Permettre la construction de nouveaux logements dans un nombre limité de hameaux.

Orientation 4. Conforter les activités isolées situées en dehors du bourg

Objectif 1. Prévoir la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage
Objectif 2. Prévoir la réalisation d'une déchetterie
Objectif 3. Permettre l'évolution des activités économiques majeures isolées.

Orientation 5. Faire des espaces ruraux une source de développement

Objectif 1. Pérenniser l'activité agricole et permettre son développement et sa diversification

Objectif 2. Permettre l'installation de bureaux et d'activités touristiques en destination
Objectif 3. Soutenir l'amélioration des communications numériques
Objectif 4. Développer le tourisme vert.

Envoyé en préfecture le 22/03/2019
Reçu en préfecture le 22/03/2019
Affiché le 22/03/2019
ID : 044-214400822-20190314-190314D014-DE

Orientation 6. Protéger les paysages et le patrimoine bâti et naturel

Objectif 1. Valoriser le patrimoine bâti grâce au changement de destination
Objectif 2. Protéger le patrimoine de pays
Objectif 3. Améliorer l'entrée de ville depuis la RD9
Objectif 4. Préserver les zones humides identifiées
Objectif 5. Favoriser le maintien des corridors écologiques sur la commune.

Orientation 7. Favoriser le renouvellement urbain et limiter la consommation foncière

Objectif 1. Assurer des formes urbaines compactes, compatibles avec la mise en place de réseaux d'énergies
Objectif 2. Limiter la consommation foncière pour de l'habitat
Objectif 3. Limiter la consommation foncière pour de l'activité économique
Objectif 4. Limiter la consommation foncière pour des équipements.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces orientations.

Concernant l'orientation 2 – objectif 5 (projeter une évolution à 6600 habitants), Olivier GRILLET demande ce qui justifie cet objectif d'atteindre 6600 habitants en 2030.

Monsieur le Maire indique que les projections retenues sont basées sur la nécessité de prévoir un renouvellement de population, notamment pour assurer la continuité de fonctionnement des équipements publics (*structures enfance – jeunesse, établissements scolaires...*).

Concernant l'orientation 5 – objectif 3 (soutenir l'amélioration des communications numériques), Olivier GRILLET demande à quel moment est prévue l'arrivée du très haut débit à Ligné, car c'est un atout pour faciliter l'installation de nouvelles populations.

Monsieur le Maire précise que le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) prévoit une alimentation progressive des communes de Loire-Atlantique. A ce titre, la commune de Ligné devrait être concernée à partir de 2020.

Monsieur le Maire ajoute qu'une rencontre est prévue courant mai 2019 avec les vice-présidents du Département en charge de la voirie et du numérique, afin de faire un point sur l'agenda de programmation des travaux sur la commune, dans ces deux domaines.

Le Conseil municipal n'apporte pas d'observations complémentaires sur les orientations du PADD proposées. Monsieur le Maire propose donc de clore le débat.

Pour extrait conforme.

Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION